



W E N D E L

INFORMATION RELATIVE A LA CESSATION DES FONCTIONS DE BERNARD GAUTIER-
02.10.2019

Publication faite en application des dispositions des articles L 225-90-1 et R 225-60-1 du code de commerce

Le Conseil de surveillance de Wendel, réuni le 27 septembre 2019, a constaté la réalisation des conditions de performance pour le versement de l'indemnité de départ de Bernard Gautier à hauteur des montants ci-après mentionnés.

Ces conditions de performance avaient été préalablement définies par le Conseil de surveillance en date du 6 mai 2009 et publiées le 12 mai 2009. Elles ont été réitérées par le Conseil lors des renouvellements du mandat au Directoire de Bernard Gautier les 27 mars 2013 et 22 mars 2017 et approuvées par les assemblées générales des 28 mai 2013 et 18 mai 2017 (voir document de référence 2018, p. 112 et 113).

En cas de rupture de son **contrat de travail**, Bernard Gautier a ainsi droit à une indemnité égale à un an de rémunération fixe totale et variable à objectifs atteints, correspondant à la moyenne annuelle des rémunérations allouées au titre des trois derniers exercices dont les comptes ont été arrêtés. Lorsque cette indemnité excède l'indemnité prévue par la convention collective, l'excédent ne peut être versé que si, au cours de deux des trois derniers exercices précédant son départ, Bernard Gautier a reçu une rémunération variable d'au moins 50% de sa rémunération variable à objectifs atteints au titre des trois exercices considérés.

Le Conseil de surveillance a constaté la réalisation de cette condition : en 2016, les objectifs ont été atteints à 85,23%, en 2017 à 92,13% et en 2018 à 82,1%. Le montant de l'indemnité à verser à ce titre est de 1 737 333€, en ce compris l'indemnité conventionnelle de licenciement.

En cas de cessation de son **mandat au Directoire**, Bernard Gautier a droit à une indemnité égale à un an de rémunération fixe totale et variable à objectifs atteints, correspondant à la moyenne annuelle des rémunérations allouées au titre des trois derniers exercices dont les comptes ont été arrêtés, sous réserve que :

- au cours de deux des trois derniers exercices précédant son départ, Bernard Gautier ait reçu une rémunération variable d'au moins 50% de sa rémunération variable à objectifs atteints au titre des trois exercices considérés (condition ci-avant déjà constatée) ;
- l'ANR par action à la fin du mandat (ANR au 30 juin 2019) soit supérieur à 90% de l'ANR de référence (moyenne des ANR au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018).

Le Conseil de surveillance a constaté la réalisation de ces conditions. L'ANR au 30 juin 2019 s'élève à 165,40€ par action et l'ANR de référence s'élève à 157,05€ par action. L'ANR au 30 juin 2019 est ainsi supérieur à 90% de l'ANR de référence. Le montant de l'indemnité à verser à ce titre est de 1 737 333€.

Les engagements pris par Wendel à l'égard de Bernard Gautier au titre de son indemnité de départ sont conformes aux recommandations du code Afep-Medef. En particulier, le montant total des indemnités de départ est inférieur au maximum de deux ans de rémunération fixe et variable à objectifs atteints.

À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Cromology, Stahl, IHS, Constantia Flexibles, Allied Universal et Tsebo, dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire majoritaire ou de premier ordre. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable - Court terme : A-2 depuis le 25 janvier 2019

Notation attribuée par Moody's : Long terme : Baa2 avec perspective stable - Court terme : P-2 depuis le 5 septembre 2018

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.



Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur Twitter @WendelGroup



Contact

Secrétariat général

Caroline BERTIN DELACOUR : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bertindelacour@wendelgroup.com